



HAL
open science

Verdissement : par l'entrepreneuriat ou par une action politique?

François Facchini, Benjamin Michallet

► To cite this version:

François Facchini, Benjamin Michallet. Verdissement : par l'entrepreneuriat ou par une action politique?. Max Falque, Jean-Pierre Chamoux, en collaboration avec Erwan Queinnec. Ecologie. La nature a besoin de l'Homme, Éditions Libertés Numériques, 2021, collection économie, environnement et société, 978-2-924932-29-2. hal-03546853

HAL Id: hal-03546853

<https://hal.science/hal-03546853>

Submitted on 6 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

13 Verdissement: par l'entrepreneuriat ou par une action politique?

François Facchini, & Benjamin Michallet

Résumé

L'écologie libérale défend l'idée que, pour protéger l'environnement, il faut établir des droits de propriété sur les ressources naturelles. Dans ce cadre institutionnel, l'entrepreneur générerait un double dividende: protéger l'environnement tout en créant de la richesse, comme en attestent les études fondées sur la courbe environnementale de Kuznets. La croissance de la production serait d'autant plus respectueuse de l'environnement que les pratiques de consommation et de production sont moins polluantes; «verdir» l'offre et la demande passe alors par plusieurs formes d'entrepreneuriat: imposer le verdissement par le haut (top down greening); devenir un «entrepreneur politique» et s'appuyer sur la contrainte légale, l'interdiction et l'impôt pour imposer son modèle d'affaires accompagné par un «verdissement» de la législation et de la fiscalité.

Le militant écologiste peut, quant à lui, s'appuyer sur l'échange marchand et sur le mouvement associatif pour atteindre ses objectifs; il se mue alors en entrepreneur commercial ou social. Il peut ainsi contribuer à l'innovation ou activer la responsabilité sociale des entreprises, avec une action volontaire de terrain (bottom up greening). De ces formes d'entrepreneuriat vert, quelle serait la plus efficace? Qui, de l'entrepreneur politique, de l'entrepreneur marchand ou de l'entrepreneur social pourrait optimiser les ressources rares de l'écologie?

Abstract

Free ecology broadly assumes that the protection of the environment hinges on well-defined property rights on natural resources. Such institutional conditions deliver a "double dividend": it both protects environment and creates wealth as shown by studies drawing on the Environmental Kuznets Curve (EKC). That said, the economic growth is all the more sustainable that production and consumption are pollution free, that requirement boiling down to "greening" supply and demand through different types of entrepreneurship.

Indeed, the ecological entrepreneur seek to enforce greening along a top down process of a political nature, thus becoming a political entrepreneur drawing on coercion, restriction and taxes in order to impose its business model, in passing legislation and taxation aiming at green purposes (top down greening).

Conversely, the green activist can resort to commercial exchange and/or to any civil society initiative to make the economy more sustainable, so that convert into a commercial or a social entrepreneur. Thus, entrepreneurship can spur innovation

or leverage the social responsibility of firms based on a grounded action (bottom up greening). What is the most effective form of entrepreneurship among these? Put differently, who makes the best use of scarce resources in order to achieve ecological goals ?

Généralement la *free ecology* défend que pour protéger l'environnement il faut établir des droits de propriété sur les ressources naturelles (Huggins 2013). Dans un cadre institutionnel approprié, l'entrepreneur de marché est en ce sens à l'origine d'un double dividende: il protège l'environnement et il crée de la richesse. Ces deux grandeurs ont été d'ailleurs liées par toutes les études autour de la courbe environnementale de Kuznets (*Environmental Kuznets Curve*, EKC Dinda 2004). La croissance de la production est, cependant, d'autant plus respectueuse de l'environnement que les pratiques de consommation et de production sont moins polluantes. Le sujet de cet article est de s'interroger sur les instruments dont disposent les individus pour verdir leurs propres pratiques et celle des autres.

Ce chapitre s'organise de la manière suivante. L'introduction pose le sujet. La seconde section expose le débat entre les tenants du changements par le haut et par le bas et justifie qu'il est préférable d'investir dans le marché que dans l'influence politique pour verdir effectivement les pratiques économiques. La troisième section illustre les difficultés du verdissement par le haut par trois exemples: 1- l'impuissance politique des ministres de l'environnement, 2- l'échec du projet d'écotaxes des gouvernements français depuis 2007; et 3- l'inapplication de nombreuses lois consignées dans le code de l'environnement. La quatrième section présente *a contrario* deux exemples de succès local des entrepreneurs pour verdir les pratiques économiques: le premier résume l'histoire de la technologie *Lifestraw* qui a profondément renouvelé la question de l'accès à l'eau ainsi que l'usage que l'on peut faire des permis d'émission; le second expose l'activité de l'association *Terre de lien* qui a pour slogan « faire pousser des fermes » afin d'augmenter les terres cultivées sur la base de pratiques respectueuses de l'environnement ⁷⁹.

Comment l'environnement se dégrade-t-il?

Les pratiques de consommation et de production sont à l'origine de la dégradation de l'environnement. Le verdissement des pratiques économiques est donc une condition de l'amélioration de l'environnement. Une pratique est une routine; et une routine est une institution informelle. Le changement de pratique est, en ce sens, aussi un changement institutionnel. L'agent du

79. NDLR: voir à ce propos le chapitre 4 *supra*.

changement est l'entrepreneur (Coyne 2005, p.330). Cet entrepreneur peut être un leader politique et provoquer le changement par le haut (*top down*). Il peut aussi être un entrepreneur associatif ou un entrepreneur marchand qui suscite un changement par le bas (*bottom up*: Easterly 2008⁸⁰).

Cette opposition entre *top down* et *bottom up* est rarement mobilisée pour traiter des stratégies appropriées pour protéger l'environnement. Généralement, ce sont les défaillances du marché ou de l'Etat qui sont utilisées pour évaluer le rôle respectif de la politique et du marché dans la lutte contre la dégradation de l'environnement (Anthoff et Hahn 2010; Cohen and Winn 2007; Dean et McMullen 2007). Le choix est, pourtant, très important pour verdir les pratiques économiques et pour limiter la dégradation de l'environnement. L'opposition *bottom up* – *top down* structure ainsi cet article. Lorsque l'on est un militant écologiste et que l'on dispose de ressources rares, faut-il plutôt investir dans l'action politique ou dans l'action économique et sociale pour optimiser ses chances de verdir les pratiques de ses congénères?

Le choix des écologistes français

La question s'est posée presque en ces termes pour les écologistes en France. Initialement, les écologistes n'ont pas privilégié l'action politique mais l'action associative. Il faut attendre 1974 et la candidature de René Dumont aux élections présidentielles pour que les écologistes français envisagent de verdir l'économie par l'action politique (Garrigues 2008). Les écologistes ont alors investi dans l'action politique. Ils ont négligé l'autre stratégie: investir leur ressource dans des solutions de marché. Au lieu de passer de l'action associative à l'action politique, ils auraient pu investir dans l'innovation verte et/ou dans la construction d'un *design* entrepreneurial écologiquement responsable, voie d'autant plus féconde que la solution politique du changement par le haut se heurte au *statu-quo* bien décrit par les théoriciens du choix publics. Le changement par le bas possède au surplus des vertus que n'a pas le changement par le haut. Il est probable alors que si les écologies avaient investi dans le marché pour verdir les pratiques économiques, le résultat en terme de protection de l'environnement aurait été meilleur! On distingue donc entre *top down* et *bottom up* pour défendre l'idée que l'entrepreneuriat politique est relativement moins efficace que l'entrepreneuriat marchand en matière de verdissement des pratiques.

80. p.95.: *The top-down view of institutions sees them as determined by laws written by political leaders. The bottom up view sees institutions instead as emerging spontaneously from the social norms, customs, traditions, beliefs, and values of individuals within a society, with the written law only formalizing what is already mainly shaped by the attitudes of individuals*".

Verdir par le bas ou par le haut ?

Le verdissement des pratiques de consommation et de production peut être assimilé à un changement institutionnel. Son étude peut profiter de l'importante littérature sur la transformation des règles du jeu élaborée depuis l'origine de l'économie politique. Deux grandes traditions peuvent être distinguées dans ce champ de la théorie économique (Witt 1989) : la tradition Smith-Menger-Hayek et celle d'Olson-Buchanan-Tullock. La première conduit à traiter le verdissement comme une innovation qui se généralise par diffusion et remplace peu à peu les anciennes normes de consommation et de production. La tradition Olson-Buchanan-Tullock associe le verdissement à une modification du contrat social ; Il est ainsi possible de montrer la supériorité du processus social et économique sur le processus politique. Cela prépare la thèse de l'impuissance politique et *in fine* l'intérêt que tout militant écologiste devrait porter à l'entrepreneuriat environnemental !

Smith-Menger-Hayek : un verdissement par le bas

La tradition Smith-Menger-Hayek distingue deux types d'institutions : les institutions organiques et les institutions pragmatiques. Carl Menger (1883, pp.279 – 293) illustra cette distinction en distinguant la loi du droit. En l'absence d'action coercitive, les règles de droit avant d'être des normes légales (*Gesetz*) sont des normes sociales (*Recht*). Ces normes sont des *institutions organiques*. Elles naissent des actions humaines et non de leur dessein. Leur violation remet en cause l'ordre social et provoque des sanctions du groupe qui les applique. La violation de la loi, en revanche, n'engage que les individus qui ont souhaité une loi qui n'existe que pour servir des intérêts particuliers, à un moment donné. La norme sociale, contrairement à la loi, évolue dans le temps long de l'histoire et accompagne la transformation des esprits ; « *l'esprit humain (mentalité) étant autant le produit de l'environnement social dans lequel il a grandi, et qu'il n'a point fait, que quelque chose qui à son tour agit sur ces institutions et les modifient* » (Hayek 1973, p.114). Institution et mentalité sont ainsi inscrites dans un problème du type : la poule ou l'œuf (Voigt 1993, p.508).

Dans ces conditions, le verdissement des pratiques de consommation et de production ne passe pas uniquement par l'action politique. Il trouve même ses origines dans ce processus organique d'essais, d'erreurs et de stabilisation qui caractérise l'émergence d'une norme sociale. A l'origine d'une telle norme ou d'une pratique, il y a souvent une innovation. La pollution ou la maladie peuvent, par exemple, engendrer un verdissement des pratiques, car, face à un problème environnemental, l'individu ne cherche pas nécessairement une solution politique mais une solution marchande et/ou associative. Il ne

cherche pas un mandat politique, à devenir ministre de l'agriculture ou de l'environnement, mais à agir, au niveau qui est le sien, sur son environnement! Il imagine alors des techniques de production propres et/ou de nouveaux modes de consommation. Le succès de ces nouvelles pratiques garantit leur efficacité: plus une solution écologique est adoptée par un grand nombre d'individus, plus la pollution sera facilement résolue. La dynamique du verdissement par le bas repose ainsi sur des actes volontaires et sur un régime polycentrique (Ostrom 2011). Elle obéit à une logique schumpétérienne d'innovation, d'imitation, de diffusion et sur la généralisation des nouvelles pratiques.

Olson-Buchanan-Tullock: verdir par le haut

Cette tradition traite uniquement des institutions pragmatiques qui résultent de la signature d'un contrat social. Le verdissement du contrat social exige alors le contrôle de l'Etat. L'entrepreneur est un acteur politique qui prend la figure du réformateur. Il tente de verdir les pratiques de production et de consommation par la force de la loi et par l'impôt. Il modifie les incitations afin d'engager les individus à verdir leurs pratiques, à faire des choses qu'ils n'auraient faites sinon! Pour accéder au pouvoir, ces entrepreneurs politiques collectent d'importantes ressources et agissent sur l'agenda politique. Ces ressources équivalent à des ressources investies par les entrepreneurs de marché ou par des entrepreneurs sociaux dans les solutions décentralisées. L'investissement d'influence est un moyen pour gagner les élections, pour accéder au pouvoir et pour acheter le consentement d'un certain nombre réformes qui permettront d'obliger les individus à verdir leur pratique: droit de l'environnement, écotaxe, dépenses publiques, etc.

Le coût d'une telle action est extrêmement élevé car l'entrepreneur politique suit un parcours long et incertain. Il est long parce qu'il doit gagner les élections avant d'imposer sa manière de voir le monde. Il est incertain parce qu'il peut échouer; et, même s'il devient ministre de l'environnement, il n'est pas évident que cette position lui permette d'agir efficacement en faveur de l'environnement! Il peut, par exemple, promulguer une loi qui sera vidée de son contenu par les décrets et arrêtés d'application, contournée par ceux qui cherchent à en éviter les effets contraignants etc. Le verdissement politique est donc exposé à l'impuissance publique et aux coûts prohibitifs d'une réglementation que personne n'applique, ce que montre parfaitement l'économie politique du *Statu-quo*.

Le biais de Statu-quo en matière environnementale

La force du *statu-quo* explique très bien l'impuissance publique⁸¹. L'échec des gouvernements de la République française qui ont cherché à instaurer un système d'écotaxe est un bon exemple de cette impuissance de l'action politique en matière d'environnement : à la suite du Grenelle de l'environnement, le gouvernement Fillon, sous la Présidence de Nicolas Sarkozy, inscrit le principe d'une écotaxe kilométrique sur les poids lourds, français et étrangers, afin de lutter contre les gaz à effet de serre. La taxe devait entrer en vigueur fin 2010. Le 23 juillet 2009 le Parlement vote l'écotaxe à compter de 2011, applicable aux camions de plus de 3,5 tonnes roulant sur les routes nationales et départementales françaises. Le 18 avril 2010, son application est une première fois reportée. Le 18 janvier 2011, le système de collecte de la taxe est acté, suite d'un appel d'offres qui confie ce marché au groupe italien *Autostrade*. La mise en œuvre est à nouveau reportée en 2013 jusqu'à janvier 2014. Le 22 octobre 2013, un mouvement d'agriculteurs bretons, « les bonnets rouges », bloque ce projet qui est suspendu officiellement fin octobre et abandonné depuis.

L'abandon de l'écotaxe coûtera un milliard d'euros aux contribuables français, car l'Etat doit indemniser le consortium franco-italien *Ecomouv* pour ne pas avoir tenu ses promesses⁸². A ce coût il faut évidemment ajouter l'ensemble des investissements inutiles qui furent mobilisés pour construire le projet et les ressources mobilisées par les manifestants pour s'y opposer ! Si toutes ces ressources avaient été investies dans le verdissement des techniques de production par des innovateurs, la qualité de l'environnement s'en serait trouvée changée.

En substance : l'homme politique est impuissant parce que le *statu-quo* menace toute action collective. Ce biais s'explique par le faible nombre de réformateurs au sein du personnel politique, par la certitude des pertes et par l'incertitude des gains, par la puissance des groupes d'intérêt qui ont beaucoup à perdre et peu à gagner au verdissement de leur pratique et, enfin, par l'inertie de l'idéologie industrialiste.

81. Ce sentiment d'impuissance a été parfaitement décrit Corinne Lepage, ministre (divers droite) du gouvernement Juppé de 1995 à 1997 : son livre *On ne peut rien faire Madame le Ministre* liste toutes les causes de *statu-quo* : concurrence que se livrent les ministères entre eux, faiblesse des préoccupations environnementales des autres ministères, pouvoir de blocage des groupes d'intérêt (lobby), rôle des grands corps de l'administration qui sont, le plus souvent, les réels détenteurs du pouvoir politique (Lepage 1998).

82. L'abandon de l'écotaxe coûtera près d'un milliards d'euros à l'Etat. *Le Monde.fr* | 20.02.2015. Voir aussi le rapport du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) sur cette question.

Conditions pour une réforme venue d'en haut.

Le verdissement par le haut (*top down greening*) exige, tout d'abord, la présence dans la sphère politique d'entrepreneurs politiques réformateurs, ce qui est rarement le cas car les profits d'une réforme sont collectifs et non-exclusif⁸³ : le *coordinateur* ajuste l'offre à la demande politique pour gagner les élections, le verdissement de la loi et de l'impôt n'étant dès lors qu'une conséquence de la demande électorale ; en ce sens, une large diffusion des problématiques environnementales dans le corps électoral est un préalable utile à la réforme politique (autrement dit : un processus : *bottom up*) et tant que ce coordinateur politique ne croit pas utile de verdir son discours et ses politiques pour gagner les élections, il s'en moque. Il ne génère pas le verdissement car il n'est pas un leader mais un suiveur. Le *prédateur* de son côté instrumentalise l'environnement pour capter une rente (Pashigian 1985). Il veut s'enrichir ou défendre ses avantages concurrentiels afin de déplacer une partie de la richesse vers lui-même. Ce comportement est bien plus fréquent en politique que l'engagement sincère d'un réformateur (Holcombe 2002, p.150).

Des réformateurs existent malgré tout dans la sphère politique. Leur action se heurte, cependant, au biais de *statu-quo* (Fernandez et Rodrick 1991) lié à l'obligation de disposer d'une majorité *ex ante* pour soutenir le verdissement de la loi et de la fiscalité. Les gains en sont généralement lointains et supposent une forme d'altruisme inter-générationnel. Les coûts sont en revanche supportés immédiatement par les générations présentes, parfois concentrés sur un secteur particulier comme l'industrie et/ou certains types de consommation. La conjonction de gains lointains et de coûts concentrés et immédiats est très favorable au *statu-quo*, nous venons de le voir. un consensus *ex post*. Pour avoir de réels effets sur les pratiques réelles, une réforme doit aussi être durable. Elle doit donc être soutenue politiquement *ex post* ce qui n'est pas toujours le cas car les groupes qui supportent la charge du verdissement peuvent en avoir sous-estimé le coût ou ne pas avoir anticipé une baisse de leurs revenus, ce qui dé-stabilise la réforme. L'impact d'une telle situation est le retour à la situation d'avant la réforme. C'est pourquoi les réformateurs politiques s'efforcent de marquer les esprits : un risque comme le réchauffement climatique doit, par exemple, être présenté comme immédiat afin que le coût d'un éventuel désastre soit admis par les générations d'aujourd'hui. Les grands Sommets de la Terre participent de cette logique : il s'agit de mobiliser l'opinion publique pour lui imposer le verdissement !

Les réformateurs sont, par définition, minoritaires et marginaux dans le monde politique. Les perdants de la réforme tentent de la bloquer ; ils auront

83. Cela explique la sur-représentation du simple coordinateur et/ou du prédateur en politique (Facchini 2006).

d'autant plus de chance de réussir qu'ils sont initiateurs des lois et de la fiscalité. Ces perdants possèdent leurs relais dans la haute administration et dans le personnel politique. Comme toutes les innovations, le verdissement est bloqué par ceux qui craignent de perdre leurs avantages. On retrouve ici des modèles, désormais classiques (Acemoglu et Robinson 2000 ; Chaudhry et Garner 2007) qui expliquent l'impuissance des ministres de l'environnement qui se heurtent, comme tous les réformateurs, au *statu-quo* politique et à ses compromis ⁸⁴.

Statu quo : un biais idéologique ?

Le biais de *statu-quo* peut aussi être idéologique : avant d'être jugées dangereuses et nuisibles, les pratiques de consommation et de production polluantes étaient pensées comme des progrès. L'usage des pesticides par exemple était pour de nombreuses générations d'agriculteurs et d'industriels un moyen de réduire l'effort et d'améliorer la qualité des biens agricoles. Le productivisme agricole était toujours pensé comme un progrès. Avec l'écologie cette représentation du progrès est remise en cause. Un certain nombre d'arguments viennent augmenter ses coûts de justification. Reste que tant que les hommes jugent leurs pratiques de consommation et de production polluante légitimes ils n'ont aucune bonne raison d'en changer. Le verdissement de la loi par le haut impose alors aux agents des comportements qu'ils jugent inutiles voir contraire à ce qu'ils estiment bien. Il y a en ce sens une forme d'illégitimité du verdissement. Ce dernier met en péril l'homme et sa survie dans l'immédiat car il bloque les progrès de l'agro-alimentaire et *in fine* réduit la capacité de la terre à accueillir un grand nombre d'individus. Il ne suffit plus alors qu'un réformateur réussisse à changer la loi, il faut aussi que cette loi soit jugée légitime par les individus qui devront l'appliquer. En l'absence d'une telle légitimité les coûts d'obéissance peuvent être prohibitifs. L'Etat n'ayant pas les moyens de l'appliquer par la force (sanction légale- police-justice) il y a un verdissement formel de la loi et de la fiscalité, mais aucun changement réel dans les pratiques. Le réformateur a réussi à changer les institutions formelles, mais n'a pas changé les institutions informelles, les pratiques. La loi a changé, mais pas le droit.

Cela veut dire que si l'homme politique doit attendre que les normes changent pour changer la loi son action est inefficace et inutile. Elle est inefficace, car il a engagé des ressources rares sans accélérer le verdissement des

84. Ceux qui tirent parti des pratiques polluantes voient dans les écotaxes et dans les contraintes environnementales une source d'appauvrissement (voir aussi note 3 *supra*). Ils jouissent des pratiques anciennes mais identifient mal le bénéfice éventuel des nouvelles pratiques. Ces perdants du verdissement sont d'autant plus puissants qu'ils sont plus soutenus par l'appareil politique. Le renouvellement politique passe donc, par le renouvellement des hommes et de leurs idées.

pratiques. Elle est inutile car si les hommes ont changé leur pratique avant la mise en place de la loi, un tel acte législatif ne fait que valider ex ante un changement par le bas (*bottom up*) opéré grâce à l'action des entrepreneurs marchands et des entrepreneurs sociaux. Il est possible, alors, que le verdissement de la loi, de l'impôt et/ou des finances publiques ne soit qu'une stratégie d'accompagnement du lent processus de verdissement des pratiques qui est engagé par les acteurs de la société civile indépendamment de l'activité des hommes politiques.

Peut-on contrer le penchant au statu quo ?

Inhérent au caractère centralisé de l'action politique le *statu-quo* augmente considérablement les coûts du verdissement par le haut. Il réduit aussi sa probabilité de succès. Ce mode de verdissement (verdir d'un coup) entraîne une forte probabilité d'échouer pour une faible probabilité de gain. Le seul moyen de contrer le biais de *statu-quo* serait d'admettre la progressivité des réformes, d'abandonner une thérapie de choc. La réforme devrait donc être progressive, *donner du temps au temps* parce que cela permet d'apprendre et d'ajuster la réforme selon ses premiers résultats et de réduire la taille des groupes qui pourraient s'y opposer!. La réforme pas à pas permet de fragmenter l'opposition et d'en limiter la force (Dewatripoint et Roland 1995). Ainsi pour contourner le risque de *statu-quo*, le réformateur doit être patient: il doit entrer dans le temps long de l'histoire ce qui confirme que le *monopole de la violence légitime* n'est pas suffisant pour verdir rapidement les pratiques! Mais l'action publique se prive alors du *double dividende*, reçoit un petit gain (pas à pas) et un résultat qui reste incertain car même la réforme progressive peut s'avérer politiquement insoutenable...

L'entrepreneur en environnement: un gage d'efficacité ?

A l'impuissance publique s'oppose l'efficacité locale des actions de l'entrepreneur social et de l'entrepreneur de marché. Cette efficacité est sans doute consubstantielle à la nature des problèmes environnementaux. Par eux-mêmes, en effet, la pluralité et l'hétérogénéité de ces problèmes justifient des solutions décentralisées et locales (Ostrom, 2011). L'entrepreneuriat vert répond à cette exigence de décentralisation. A son niveau l'entrepreneur et le consommateur agissent pour verdir les pratiques économiques. Ce verdissement par le bas est naturellement progressif.

Entreprise, marché et verdissement des pratiques économiques

Une importante littérature, plutôt en science de gestion (Cohen et Winn 2007) a étudié ce double processus de verdissement spontané des pratiques économiques. Obéissant aux mêmes règles que les autres entrepreneurs, l'entrepreneur environnemental identifie une opportunité de profit, un échange mutuellement avantageux jusqu'alors inexploité sur le marché (Kirzner, 1973, 2005). Il perçoit une opportunité de gain dans le verdissement de la consommation et/ou de la production (Dean et McMullen, 2007). Il peut soit rechercher le profit pour lui-même, en faire une fin, soit faire du profit une condition préalable à une fin plus haute comme la protection de l'environnement.

Le profit n'est, en ce sens, plus une fin en soi mais une condition du succès sur le marché: les solutions de marché passent par le verdissement de la demande et l'offre. Le verdissement de la demande impose le verdissement de l'offre. Mais le verdissement de l'offre peut aussi être une stratégie de différenciation qui peut s'avérer gagnante pour écarter des producteurs polluants. Ces stratégies de différenciation peuvent être motrices ou répondre simplement à une lente évolution de la demande vers des consommations et vers des technologies vertes. Le profit, mais aussi l'éthique de responsabilité environnementale des entrepreneurs, jouent un rôle dans ce verdissement des pratiques économiques, par le bas.

Trois arguments en faveur du verdissement par l'entreprise

Les partisans de la gestion marchande de l'environnement développent trois arguments: le premier porte sur le verdissement de la demande; le second sur la préférence des actionnaires ou des entrepreneurs; et le troisième sur l'émergence des technologies vertes.

Premier argument: la forte hausse des gestes pour la planète en France est la marque d'une prise de conscience⁸⁵: il s'agit de trier ses déchets, d'acheter des légumes de saison, d'éteindre les appareils électriques qui restent en veille, de baisser l'hiver la température de son logement de deux ou trois degrés, de limiter sa consommation de viande, d'utiliser les transports en commun plutôt que sa voiture, de faire du co-voiturage ou de l'auto-partage, de se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture etc. Les consommateurs expriment ainsi le choix de vivre dans un environnement de meilleure qualité, de laisser à leurs enfants une nature vierge de toute activité humaine et/ou d'internaliser des coûts environnementaux. Ce choix souverain des consommateurs engage les entre-

85. INSEE, 2016, 2013: *Chiffres & Statistiques*, « Opinions et pratiques environnementales des Français en 2015 ». Commissariat Général au Développement Durable, N°505 mars 2014.

preneurs à limiter des intrants polluants et/ou à produire sur place. Pour faire des profits, il faut alors verdir ses pratiques productives. Ce verdissement de la consommation est un succès : le *GreenIndex* indique que la consommation verte attire de plus en plus de consommateurs sur la période 2008-2016.

Le second argument se fonde sur la préférence des actionnaires ou des capitalistes qui estiment avoir une responsabilité sociale vis-à-vis des générations futures. Au verdissement des pratiques des consommateurs et des innovations s'ajoute le verdissement du goût des entrepreneurs qui introduisent, pour un grand nombre d'entre eux, un principe de responsabilité environnementale dans le fonctionnement de leur entreprise. L'obtention d'un profit ici n'est plus l'objectif de l'entrepreneur. Ce qu'il cherche, c'est à *mettre ses pratiques industrielles en accord avec son éthique*. Selon les « greens papers », de l'union européenne, le concept de responsabilité sociale des entreprises signifie que l'entrepreneur décide de contribuer à améliorer la société et à rendre l'environnement plus propre de sa propre initiative (EC 2001, p.5). L'entrepreneur investit dans des techniques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, par conviction écologiste. Il verdit ses pratiques sans l'accord des consommateurs. Il produit le même bien, au même prix, mais choisit d'investir dans des techniques moins polluantes. Il le fait par altruisme, pour respecter une norme sociale ou pour des motivations intrinsèques (Frey et Stutzer, 2006). Le rôle des valeurs et des croyances (i.e. celui de la culture) est très important pour expliquer ici des changements de pratique (Berlung et Matti, 2006 ; Pujari et al., 2003 ; Aragon-Correa & Sharma, 2003 ; Menon et Menon, 1997).

Appliqué à l'entrepreneuriat environnemental, ce second argument confirme l'importance des choix moraux dans le verdissement des pratiques économiques. Selon les *Green Papers* de l'Union européenne : « le concept de responsabilité sociale des entreprises signifiait avant tout qu'ils décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société et à rendre l'environnement plus propre » (EC 2001: 5). Pour Marianne Rubinstein (2006), cette approche est conforme à ce que Max Weber avait déjà souligné dans *l'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme* (1920), à savoir : des justifications éthiques ou religieuses sont aussi nécessaires au développement de l'accumulation du capital. Rubsentein (2006) identifie trois raisons expliquant le pourquoi de la responsabilité sociale des entreprises : un devoir moral des cadres ; la responsabilité de l'institution sociale qu'est la société ; et enfin, les profits ⁸⁶. Des travaux récents (O' Neil et Ucbasaran 2016) confirment l'importance des choix moraux en matière d'entrepreneuriat environnemental. York et Venkataraman (2010) avaient déjà observé que l'adoption de valeurs pro-environnement est un choix moral qui conduit les dirigeants à vouloir le faire partager par le plus grand nombre !

86. La norme ISO 14001 est l'un des exemples de l'engagement volontaire des entreprises à développer un processus de gestion environnementale. Cette norme est liée à la mise en place d'un système de gestion non-environnemental au sein de l'organisation.

Le troisième argument porte sur les technologies vertes. La croissance des innovations durant les vingt dernières années est un exemple intéressant du goût croissant pour des pratiques industrielles respectueuses de l'environnement. Un exemple emblématique de développement soutenu socialement et écologiquement par l'innovation technique est sans doute l'invention par l'entreprise Suisse *Vestergaard* de la technologie *Lifestraw* (Michel 2014). Cette firme commercialise deux types d'innovation : l'une crée de la valeur, l'autre capture de la valeur. Ce mécanisme de capture a des effets favorables sur l'environnement. Le mécanisme classique de création de valeur consisté en une technologie qui purifie l'eau en supprimant quasiment 100% des bactéries et des parasites protozoaires ; il a réussi à répondre en partie à la demande d'eau potable de 780 millions d'habitants dans le monde qui n'ont pas accès à l'eau potable. A cette innovation technique s'ajoute un Business Plan original. La technologie *Lifestraw* étant trop chère pour des clients potentiels qui vivent dans des pays pauvres *Vestergaard* utilise des crédits carbonés. Sur le marché du Carbone toute économie de CO₂ peut être monétisée. Avec cette technologie, il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau pour la stériliser. En réduisant sa consommation de pétrole, de charbon, de bois, etc. on fait des économies de CO₂. La vente des crédits-carbones correspondants solvabilise la demande de technologie *Lifestraw*, limite la déforestation et soutient la croissance économique. Cet exemple montre que la recherche du profit capte de la valeur et, *in fine* crée les conditions d'un développement soutenable effectif!

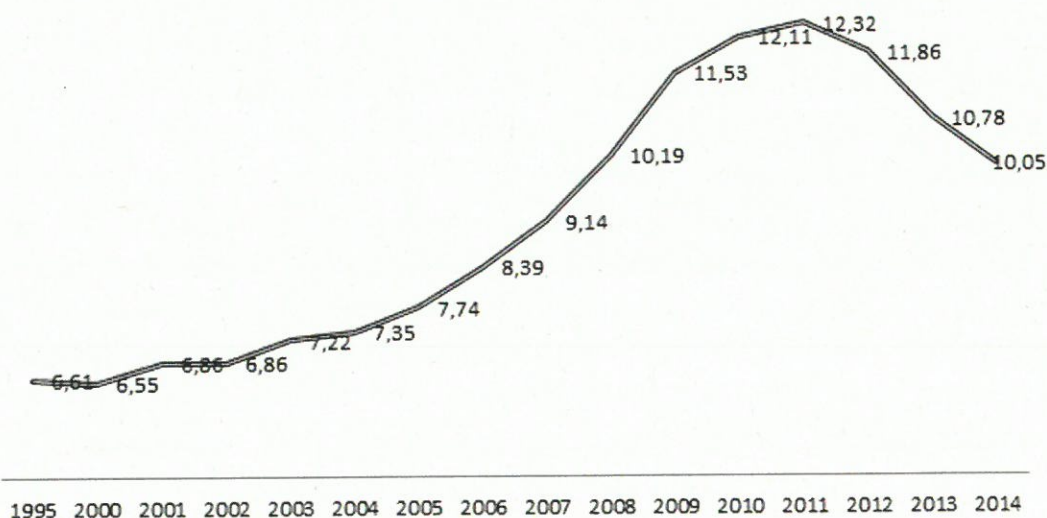


Figure 1 : Développement technologique lié à l'environnement (en % de toutes les technologies 1990-2012) – Total Pays de l'OCDE
 Source: OCDE Indicateur de croissance verte. Développement technologique lié à l'environnement, % toutes les technologies http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=GREEN_GROWTH

Au-delà de cet exemple il est important aussi de noter la forte croissance des brevets verts sur la période récente (1990-2012) dans les pays de l'OCDE (Figure 1).

Le cas Terre de lien

L'entrepreneuriat vert n'est pas uniquement marchand ; il peut aussi être social. Les mouvements écologistes ont, d'ailleurs, toujours été proches du mouvement associatif. Leur stratégie est en ce sens beaucoup plus adapté idéologiquement à l'action de l'entrepreneur social qu'à celui de l'entrepreneur politique puisqu'il s'agit de changer les pratiques économiques par le bas, par épuisement des formes capitalistes et par le succès des formes coopératives.

L'association *Terre de lien*⁸⁷ est un bon exemple de stratégie non-étatique et coopérative (Pibou 2013, 2016). Contrairement aux entrepreneurs politiques, leur stratégie est immédiatement opérationnelle : changer les pratiques commerciales grâce à un financement coopératif. Née en 2003, *Terre de lien* regroupe une association nationale et dix-neuf associations régionales. L'organisation acquiert des terres agricoles afin d'éviter l'urbanisation et de promouvoir une utilisation respectueuse de l'environnement. Elle loue ces terres pour promouvoir une agriculture biologique et paysanne, pour diffuser ces pratiques auprès de la population et pour apporter éventuellement de nouvelles réponses à la crise foncière ; elle associe les citoyens à la production. L'opération comprend : un réseau d'associations, une société d'investissement social ouverte aux citoyens et une fondation. Les citoyens peuvent placer leur épargne dans ce projet par le biais d'une société d'investissement social. Le capital accumulé est utilisé pour acheter des fermes et pour implanter des activités agricoles diversifiées. Ces terres sont louées pour de l'agriculteur locale et biologique. Le réseau associatif mobilise de nombreux acteurs dans toute la France et facilite l'accès à la terre pour de nombreux agriculteurs. La Fondation garantit les pratiques de ces terres dans une perspective à long terme. Un peu à l'image de l'innovation verte, le succès de *Terre de Lien* est important : en 2015, l'association a collecté un capital de 9,5 millions d'euros, levées de fonds en croissance depuis 2013, le plus important depuis 2007⁸⁸.

Remarques finales

Cet article tente de renouveler le débat sur le verdissement des pratiques en l'intégrant dans l'opposition, classique en économie politique, entre processus *bottom up* et *top down*. Il souligne l'importance du biais de *statu-quo* dans la sphère politique et la difficulté de changer le monde par le haut, d'un seul coup et contre l'opinion du plus grand nombre. Avant de *changer la loi*, il faut *changer les normes sociales*, autrement dit les mentalités.

87. Voir chapitre 4.

88. Cette augmentation est due en partie à l'augmentation de l'épargne salariale (+3,4 millions d'euros). Le nombre d'actionnaires a augmenté continuellement depuis 2007 portant le total à 11.503 souscripteurs dont 97,5% sont des personnes physiques détenant 79% du capital.

Le réformateur risque l'échec parce que l'hostilité au verdissement s'organise en groupe de pression pour faire échouer la réforme par tous les moyens et contourner la loi. L'opposition est anticipée par des *entrepreneurs politiques* qui prennent des demi-mesures, sans effet sur la l'environnement. Il est alors probable que le gouvernement a intérêt à laisser-faire afin de ne pas gaspiller ses ressources. Les politiques publiques pro-environnement n'ont ni l'ampleur ni les résultats attendus parce qu'elles ne sont pas consenties mais imposées d'en haut. L'action politique est contrainte d'utiliser la coercition pour verdir les pratiques. Comme il n'a pas été possible d'imposer par la force le socialisme (*socialism by fiat*), et le capitalisme (*capitalism by fiat*), il sera impossible d'imposer par la force le verdissement des pratiques de consommation et de production (*greening by fiat*). Ce qui échoue c'est ce qui n'a pas été choisi par les individus. Le temps de la politique paraît ainsi inconciliable avec celui des mentalités.

Les pratiques sont construites sur des représentations justifiées par des idéologies: idéologie du progrès, idéologie de l'opposition entre culture et nature. Les politiques pro-environnement sont en ce sens dépendantes d'une adhésion au diagnostic écologique: le progrès économique entraîna une dégradation de l'environnement, ce qui menace l'avenir de l'humanité. Il n'y pas de fatalité ni à la dégradation de l'environnement, mais que la politique ne joue qu'un rôle minime dans ce processus car le succès de ces politiques n'existe que lorsque tout le monde a déjà changé ses pratiques. Tout le monde peut changer ses pratiques parce que des entrepreneurs ou le monde associatif permettent à chacun de découvrir l'intérêt, pour soi et pour les autres, d'un tel changement. L'alternative au verdissement forcé est le respect du processus spontané qui propage de nouvelles pratiques. Ce processus ne peut qu'être décentralisé; c'est-à-dire construit sur le respect de la volonté des parties!

Bibliographie

- Acemoglu, Daron and Robinson J.A. 2000. « Political Losers as a Barrier to Economic Development », *American Economic Review*, 90: 126 – 139.
- Anthoff, David et Robert Hahn 2010. "Government failure and market failure: on the inefficiency of environmental and energy policy", *Oxford Review of Economic Policy*, 26, 2: 197-224.
- Aragon-Correa, J. A., et Sharma, S. 2003. « A contingent resource-based view of proactive corporate environmental strategy ». *Academy of management review*, 28(1), 71-88.
- Berglund, C., et Matti, S. 2006. "Citizen and consumer: the dual role of individuals in environmental policy". *Environmental politics*, 15(4), 550-571.
- Chaudhry A., et Garner P. 2007. « Do Governments Suppress Growth? Institutions, rent-seeking, and innovation blocking in a model of schumpeterian growth », *Economics & Politics*, volume 19: 35 – 52.

- Cohen, B. et Winn M.J. 2007. "Market imperfections, opportunity and sustainable entrepreneurship", *Journal of Business Venturing*, 22: 29-49
- Coyne C.J. 2005. "The Institutional Prerequisite for Post-Conflict Reconstruction", *Review of Austrian Economics*, 18, 3/4: 325-342.
- Dean, T. J. et McMullen J.S. 2007. «Toward a theory of sustainable entrepreneurship: Reducing environmental degradation through entrepreneurial action», *J. Business Venturing*, 22: 50-76.
- Dewatripont M. et G. Roland 1995. «The Design of Reform Packages under Uncertainty», *American Economic Review*, n° 85, p. 1207-1223.
- Dinda, S. 2004. "Environmental Kuznets curve hypothesis: a survey" *Ecological economics*, 49(4), 431-455.
- Easterly, William. 2008. "Institutions: Top Down or Bottom Up?", *American Economic Review*, 98, 2: 95-99.
- Eggertsson. T. 1990 *Economic Behaviour and Institutions*, Cambridge University Press.
- Facchini, François 2006. «L'entrepreneur politique et son territoire», *Rev. Economie Régionale et Urbaine*, 2: 263-280.
- Fernandez R. et Dany Rodrik 1991. «Resistance to reform: Status quo bias in the presence of individual specific uncertainty», *American Economic Review*, 81: 1146-1155
- Frey, B. S., et Stutzer, A. 2006. «Environmental morale and motivation». @ SSRN 900370.
- Garrigues, Jean (sous la direction) 2008. *La France de la V^o République : 1958-2008*, Paris, Armand Colin.
- Hayek von Friedrich 1973. *Law, Legislation and Liberty*, vol.1, *rules and order*. University of Chicago Press.
- Holcombe Randall G., 2002. "Political Entrepreneurship and the Democratic Allocation of Economic Resources", *Review of Austrian Economics*, 15, 2/3: 143-159
- Huggins Laura E. 2013. *Environmental Entrepreneurship: Markets Meet the environment in Unexpected Places*, Edward Elgar.
- Kirzner, I. M. 1973. *Competition and entrepreneurship*. University of Chicago press.
- Kirzner, I. M. 2005. "Information-knowledge and action-knowledge". *Econ J. Watch*, 2(1), 75-81.
- Lepage Corinne 1998. *On ne peut rien faire, Madame le Ministre*, Albin Michel.
- Menger, Carl, 1883: *Investing into the methods of social sciences*, Libertarian Press, [reprint 1996]
- Menon, A., et Menon, A. 1997. «Enviropreneurial marketing strategy: the emergence of corporate environmentalism as strategy". *The Journal of Marketing*, 51-67.

- Michel, S. 2014, "Capture More Value", *Harvard Business Review*. Online
- Ostrom, E. 2011. « Par -delà les marchés et les Etats. La Gouvernance Polycentrique des Systèmes Economiques » *Complexes, Revue de l'OFCE*, 120: 15-72.

- O'Neil, I., et Ucbasaran, D. 2016. « Balancing "what matters to me" with "what matters to them": the legitimation process of environmental entrepreneurs ». *J. Business Venturing*, 31(2), 133-152.

- Pashigian Peter B. 1985. "Environmental Quality Regulation: Whose Self-Interest Are Being Protected", *Economic Inquiry*, 23, 4: 551-584.

- Pibou Elsa 2013. « Le foncier agricole, un bien commun? Expérience croisée » SAFER – Terre de Liens, séminaire Université Toulouse II-Le Mirail, mars.

- Pibou Elsa 2016. *Paysans de passage. Les fermiers du mouvement Terre de Liens en France*, Thèse de Sociologie. le 05/02/2016, Toulouse , Ecole doctorale Temps, Espaces, Sociétés, Cultures.

- Pujari, D., Wright, G., et Peattie, K. 2003. « Green and competitive: influences on environmental new product development performance ». *J. of Business Research*, 56(8), 657-671.

- **Rubinstein, Marianne 2006:** Le développement de la responsabilité sociale de l'entreprise Une analyse en termes d'isomorphisme institutionnel *Revue d'économie industrielle* 2006/1 (n° 113)

- Van Stel, A., Storey, D.S. and Thurik, A.R. 2007. 'The effect of business regulations on nascent and young business entrepreneurship', *Small Business Economics*, 28, 171-186.

- Voigt, Stephen 1993. "Values, Norms, Institutions and Prospects for Economic Growth in Central and Eastern Europe", *J. des Economistes et des Etudes Humaines*, 4, 4: 495-529.

- Witt Ulrich 1989. "The evolution of economic institutions as a propagation process", *Public Choice*, 62: 155 – 172.

- York, J. G., et Venkataraman, S. 2010. « The entrepreneur–environment nexus: Uncertainty, innovation, and allocation » *J. Business Venturing*, 25(5), 449-463.